



**Conférence mondiale du Café
26 – 28 février 2010, Guatemala**

Informations sur les visas

1. Le Directeur exécutif présente ses compliments aux Membres et, au nom du président de la Conférence mondiale du Café, a l'honneur de les informer que le Gouvernement guatémaltèque a mis en place un système de délivrance de visas électroniques pour les délégués qui assisteront à la Conférence. Le formulaire est disponible en anglais à www.visasguatemala.com/inglesversion.htm et en espagnol à www.visasguatemala.com/ ; il peut également être trouvé en suivant les étapes ci-après :

- Sur le site de la Conférence (www.wcc2010guatemala.com), cliquer sur l'icône "Travel information" à droite de la page d'accueil.
- Cliquer sur l'icône "Visa requirements" de la page "Travelling to Guatemala".
- Cliquer sur l'icône "Request visa" à gauche de la page pour faire apparaître le formulaire qui peut être complété électroniquement.
- Dans le coin supérieur droit de cette page, cliquer sur le lien "Click here to check if you need a visa to visit Guatemala" pour faire apparaître la liste des pays dont les ressortissants doivent être en possession d'un visa pour entrer au Guatemala.

2. Lorsque le visa aura été approuvé et envoyé par voie électronique, il doit être imprimé pour être présenté aux autorités d'immigration à l'arrivée au Guatemala. Le service d'immigration du Guatemala a envoyé une circulaire aux compagnies aériennes et aux bureaux d'immigration pour les informer de la Conférence (voir Annexe I). Les passeports doivent être valides six mois au-delà du séjour envisagé. En cas de difficulté pour obtenir un visa électronique, veuillez contacter les organisateurs de la Conférence au Guatemala, qui pourront vous aider (blanca.MCG@anacafe.org).

Visa de transit aux États-Unis d'Amérique

3. Les délégués qui transiteront par les États-Unis d'Amérique devront être en possession d'un visa de transit valide (C-1) (voir Annexe II). Des renseignements supplémentaires peuvent être obtenus auprès des ambassades des États-Unis dans les pays concernés

(www.usembassy.gov/). Les demandeurs doivent compléter le formulaire de demande de visa (DS-156), acquitter les frais de demande de visa (US\$131), fournir une photo conforme aux spécifications du State Department et présenter un passeport ou autre document de voyage valide au moins six mois au-delà du séjour envisagé et comportant au moins une page vierge.

4. Les délégués des pays Membres de l'OIC sont invités à commencer les procédures de demande de visa pour le Guatemala et de visa de transit le plus rapidement possible afin d'éviter des difficultés.

MIGRACIÓN
Caminando Juntos con Seguridad y Transparencia
Guatemala C. A.
6ta. Avenida 3-11 Zona 4, Tel: 2411-2411

Guatemala, le 4 décembre 2009

COMPAGNIES AÉRIENNES ET BUREAUX D'IMMIGRATION

Nous avons l'honneur de vous informer que la ville de Guatemala accueillera la Conférence mondiale du Café du 26 au 28 février 2010.

Les participants à cette conférence qui ont besoin d'un visa pour entrer au Guatemala en feront la demande par voie électronique et le recevront par la même voie selon la procédure en vigueur pour la Conférence.

Nous vous demandons donc de veiller à ce que ces délégués ne rencontrent aucune difficulté pour embarquer sur leurs vols respectifs et pour passer les formalités d'immigration des pays où ils pourront transiter.

Un visa électronique type est joint à la présente ; le visa présenté par les délégués recevra le cachet de la Direction générale de l'immigration, à l'arrivée à Guatemala.

Je saisis cette occasion pour vous prier de recevoir mes salutations les plus respectueuses.

(Signé) Lic. Raúl Arandi Ramírez
Interventor
Dirección General de Migración
Guatemala, Centroamerica

INFORMATIONS SUR LES VISAS DE TRANSIT AUX ÉTATS-UNIS

Visa de transit C-1*

D'une manière générale, les passagers en transit aux États-Unis doivent être en possession d'un visa C-1 à moins d'être ressortissant d'un pays bénéficiaire du Visa Waiver Program (Programme d'exemption de visa) ou d'être ressortissant d'un pays ayant signé un accord avec les États-Unis autorisant leurs ressortissants à entrer aux États-Unis sans visa.

Si vous n'entrez pas dans le cadre du Visa Waiver Program (Programme d'exemption de visa) et si vous n'êtes pas ressortissant d'un pays qui bénéficie d'une exemption de visa, vous devez demander un visa de transit (C-1).

Tous les demandeurs de visa C-1, y compris les enfants et les bébés inscrits sur le passeport de leurs parents, doivent :

- compléter le formulaire de demande de visa DS-156 ;
- acquitter les frais de demande de visa ;
- présenter un passeport ou autre document de voyage valide au moins six mois au-delà du séjour envisagé et comportant au moins une page vierge – la validité de six mois ne s'applique pas aux passeports britanniques ; et
- fournir une photo conforme aux spécifications du State Department.

Note : L'approbation ou le refus de la demande de visa est décidée sur la base d'un entretien et des renseignements communiqués verbalement. Toutefois, l'agent consulaire peut demander au demandeur de fournir les justificatifs suivants :

- fonds suffisants pour couvrir toutes les dépenses du séjour aux États-Unis ;
- résidence à l'étranger où le demandeur retournera à l'issue de son séjour aux États-Unis. Ces justificatifs sont généralement des preuves de liens familiaux, professionnels, de propriété, de travail ou autres dans un pays autre que les États-Unis, suffisamment forts pour que le demandeur retourne à cette résidence à la fin de son séjour.

Des informations et conditions supplémentaires de traitement des demandes sont prévues pour les cas ci-après :

- demandeurs soumettant leur demande par messenger ;
- demandeurs ayant un casier judiciaire, porteurs du VIH, ayant une inéligibilité médicale ou ayant été refoulés ou déportés des États-Unis

* Extrait du site web de l'Ambassade des États-Unis : www.usembassy.org.uk/cons_new/visa/niv/transit.html

- hommes de 16 à 45 ans ;
- ressortissants des pays suivants : Chine, partie nord de l'Île de Chypre, Russie, Somalie et Viet Nam ;
- ressortissants de Corée du Nord, Cuba, Iran, Libye, Syrie et Soudan ;
- résidents temporaires au Royaume-Uni.

Frais de délivrance de visa

Les ressortissants de certains pays doivent acquitter des frais de délivrance de visa. Un visa C est délivré sans frais à un citoyen britannique.

Comment demander un visa ?

Les demandeurs âgés de 14 à 79 ans doivent se présenter personnellement devant un agent consulaire des États-Unis. Les demandeurs âgés de moins de 14 ans et de plus de 80 ans peuvent soumettre leur demande par messenger.

Rappel : Nous recommandons de faire les demandes de visa bien avant la date prévue du séjour. Aucune assurance ne peut être donnée à l'avance quant à la délivrance d'un visa. Par conséquent, le programme de voyage ne devrait être arrêté et les billets d'avion non remboursables ne devraient être achetés qu'après que le visa ait été délivré et que vous soyez en possession de votre passeport.